

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	<b>Représentés :</b> Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b> <b>Excusés :</b> Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

#### Objet: Contrat Local de Santé - avenant dispositif 3MHC

Depuis le 5 février 2016, le dispositif 3MHC (Moyen Médical Mobile des Hauts Cantons) est déployé sur une partie du territoire du Pays. Il s'agit d'un dispositif pilote en matière de prise en charge médicale des urgences et de permanence des soins.

Il est mis en place le week-end et les jours fériés sur 16 communes des secteurs de permanence des soins d'Olargues (Colombières-sur-Orb, Mons-la-Trivalle, Olargues, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Vincent-d'Olargues, Vieussan) et de Saint-Pons de Thomières (Boisset, Courniou-les-Grottes, Rieusec, Riols, Saint-Pons de Thomières, Velieux et Verreries de Moussans).

Ce dispositif est conduit dans le cadre du Contrat Local de Santé, en partenariat étroit avec le SDIS, l'ARS, l'association des médecins correspondants Samu de l'Hérault, les médecins libéraux du territoire, les centres hospitaliers de St Pons, Béziers et le CHU de Montpellier, et la CPAM.

Entre le 5 février 2016 et le 30 septembre 2017, l'équipe du 3MHC a réalisé 1190 interventions, dont 210 relevaient de l'Aide Médicale Urgente (AMU), 933 de la Permanence Des Soins (PDS) et 47 concernaient des actes administratifs (certificats de décès par exemple).

Les médecins participant attestent de l'intérêt de ce dispositif, qui est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017, à travers la signature d'un avenant à la convention, annexé au présent rapport.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de cet avenant et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur le principe de signature de cet avenant et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-Sur-Orb, le 27 mars 2018.

Le Président,  
Jean ARCAS

